



## Refus de la mairie de renommer des rues en doublon

Par **John Doe 57**, le **30/04/2026** à **11:41**

Suite à la fusion de notre commune avec la commune voisine, il y a maintenant deux Rue Principale dans la nouvelle commune et 70 adresses en doublon. Le courrier est donc parfois mis à une mauvaise adresse (fiches de paie, courriers médicaux...), les livreurs déposent régulièrement des colis dans le mauvais village, les entreprises sonnent aux mauvaises portes. Il y a quinze jours, nous avons dû appeler les services de secours pour ma femme qui soigne un cancer, l'ambulance s'est perdue et nous a rappelé au bout d'un long moment. Fin 2024, j'avais demandé au maire de renommer une des deux rues, ce qu'il a refusé, considérant la démarche administrative trop complexe. J'ai refait cette demande plusieurs fois, les problèmes continuant, il a toujours refusé. J'ai alors proposé d'ajouter le nom du village à la fin de chaque rue Principale, ce qui a été fait sur les plaques des rues et sur data.gouv.fr, mais n'a réglé aucun problème. J'ai refait plusieurs demandes, le maire a enfin évoqué la possibilité d'en reparler au conseil municipal fin 2025 mais rien n'a finalement été fait jusqu'à présent. J'ai écrit au préfet de région, aucune réponse. Ce refus de renommer les rues met en danger les habitants (responsabilité pénale ?). Que puis-je faire pour sortir de cette situation ?

Par **amajuris**, le **30/04/2026** à **14:10**

bonjour,

pourquoi un courrier au préfet de région et non au préfet de votre département ?

je vous conseille un courrier recommandé avec A.R. au maire de votre commune avec un

double envoyé au préfet de votre département.

recourir à la presse locale peut être efficace.

salutations